



Nom et Prénom de l'élève

Nom et Prénom du représentant légal

DEMANDE D'AIDE A LA DEMI PENSION
ANNEE SCOLAIRE 2017-2018
(un dossier par enfant)

VOTRE DEMANDE DEVRA PARVENIR IMPERATIVEMENT
AU DEPARTEMENT
AVANT LE 15 OCTOBRE 2017
(au delà de cette date aucune instruction ne sera effectuée)



ELEVE BENEFICIAIRE

Elève : NOM Prénoms
Né(e) le :

Etablissement fréquenté par l'élève à la rentrée 2017-2018 :

.....
..... Classe

Nom du responsable : Prénoms

Adresse :

.....

CP : Commune :

☎ dom. : ☎ portable :

Email* :

* (facultatif) ces informations faciliteront nos contacts pour un éventuel complément d'information

Je soussigné(e),, certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent document.

Fait à le

Signature

CONDITIONS POUR BENEFICIER DE L'AIDE A LA DEMI-PENSION

Cette aide concerne les élèves demi-pensionnaires scolarisés dans un collège public.

La famille doit **obligatoirement résider en deux-sèvres** et justifier d'un revenu relevant des tranches 2 à 4 du quotient familial.

Le quotient familial se calcule selon la formule :

$$\frac{\text{Revenu fiscal de référence (ligne 25 de l'avis d'imposition),}}{\text{Nombre de parts fiscales}}$$

et doit se situer entre 2 709 € et 9 415 €.

Un outil de simulation est à disposition des familles sur le site du Département pour évaluer la tranche du quotient familial www.deux-sevres.fr.

Pour l'année scolaire 2017-2018, les revenus pris en compte sont ceux figurant sur **l'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015**

Pour les couples vivant en concubinage et pour les enfants en résidence alternée les avis d'imposition des 2 parents sont à prendre en compte.

Cette aide sera versée au collège et viendra en déduction du forfait restauration.

Toutefois, au regard de la situation particulière de certaines familles et de leurs difficultés à couvrir les frais de scolarité de leurs enfants, une aide spécifique pourra être attribuée à titre exceptionnel après examen du dossier par les services du Département.

Votre dossier doit impérativement être transmis **avant le 15 OCTOBRE 2017** à

Département des Deux-Sèvres

Maison du Département

Direction de l'Education

Service Gestion de la restauration

Mail Lucie Aubrac - CS 58880

79028 NIORT CEDEX

ou par mail à : aidescolarite@deux-sevres.fr